

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2023

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 189

présenté par
M. Jacobelli

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, après le mot :

« pénitencier »,

insérer les mots :

« , de représentants de la police nationale, de représentants des policiers municipaux, de représentants de la gendarmerie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos forces de l'ordre sont en première ligne et connaissent bien les problématiques liées à la récidive. Elles subiront directement les conséquences positives ou négatives de toute action visant à lutter contre la récidive. Il est donc difficile de concevoir une conférence sur la lutte contre la récidive sans réunir des représentants de ces acteurs. Cet amendement va dans ce sens.